

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Organisation de l'enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de Longvilliers

Objet de l'enquête

Par arrêté n°2022-16 en date du 03 juin 2022, de Monsieur le président de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet la modification du PLU de la commune de Longvilliers du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Claude MONTRASIN, retraité de la Gendarmerie Nationale, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la CA2BM (<https://www.ca2bm.fr>).

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers en mairie de Longvilliers, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée au siège de l'enquête, soit à la mairie de Longvilliers, 28 rue de Tateville, 62630 Longvilliers (tel : 03.21.90.71.79) ou à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois – 11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer (tel : 03.21.06.66.66).

Toute personne pourra, sur sa demande adressée à la mairie de Longvilliers et au siège de l'EPCI et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté portant organisation de celle-ci.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus soit pendant 33 jours consécutifs :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- par courriel via l'onglet du site de la CA2BM, dans la rubrique mise à disposition du public : www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public. Un lien sera mis en place dans la rubrique urbanisme : <https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures-en-cours>.
- par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de la CA2BM – Monsieur le commissaire enquêteur – 11-13 Place Gambetta -62170 Montreuil-sur-Mer ou à l'adresse mail suivante : commissaireenqueteur2@ca2bm.fr ;
- en rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences qui se dérouleront en mairie de Longvilliers les jours et heures suivants :

- **Lundi 27 juin 2022 de 09h00 à 12h00**
- **Mercredi 06 juillet 2022 de 09h00 à 12h00**
- **Mardi 19 juillet 2022 de 15h00 à 18h00**
- **Vendredi 29 juillet 2022 de 14h00 à 17h00**

Modalités selon lesquelles le public pourra consulter les observations et propositions déposées par le public

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables sur le site internet Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (www.ca2bm.fr) et sur le registre mis à disposition au siège de l'enquête.

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur le site internet de la CA2BM. (11/13 Place Gambetta - 62170 Montreuil-sur-Mer)

Les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur seront présentées en conférence des maires afin de valider les amendements éventuels.

Le projet de modification de PLU, éventuellement modifié Les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2BM.